



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-6202>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-6202**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : RELANCE APRES DECLARATION SANS SUITE Détection, localisation et géoréférencement de réseaux enterrés (2 lots)

Description : L'objet de la présente consultation concerne la détection, la localisation et le géoréférencement de réseaux enterrés à réaliser dans le cadre d'aménagements projetés ou de travaux routiers du Département du Var. Elle fait suite à une précédente affaire (réf AC22DIM005) déclarée sans suite, et est donc relancée par l'acheteur. L'accord-cadre est décomposé en 2 lots. Les prestations principales sont les suivantes : -la mise en place des installations et de la signalisation de chantier, -la localisation et la détection des réseaux concernés, -le marquage-piquetage des ouvrages localisés, -l'établissement d'un plan des réseaux géoréférencés, -la rédaction d'un rapport d'intervention. A titre indicatif, l'information sur l'exécution des marchés antérieurs figure à l'article 3.1.5 du Règlement de la consultation (RC)

Identifiant de la procédure : bbafe554-e7bc-4344-b846-e14ba31e3e7d

Identifiant interne : AC24DIM002

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71351810 Services topographiques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71354100 Services de cartographie numérique

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Secteur ouest du département du Var

Description : Secteur ouest du département du Var

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71351810 Services topographiques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71351810 Services topographiques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71354100 Services de cartographie numérique

Options :

Description des options : Clauses de réexamen : modification possible conformément aux dispositions des articles L. 2194-1. à L. 2194-2. et R. 2194-1. à R. 2194-9. du Ccp dans les cas listés à l'article 3.2.2 du Rc. Marché similaire : possible

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Date de fin : 31/12/2024

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Pour chacun des lots, l'accord-cadre est passé pour la durée suivante : 1ère période : à compter du 01/07/2024, ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31/12/2024. Puis, il est renouvelable 4 fois par reconduction expresse pour les périodes suivantes : 2ème période : du 01/01/2025 au 31/12/2025, 3ème période : du 01/01/2026 au 31/12/2026, 4ème période : du 01/01/2027

au 31/12/2027, 5ème période : du 01/01/2028 jusqu'à concurrence du temps restant pour atteindre quatre ans. La durée totale de l'accord-cadre à compter de sa date de notification, ne peut excéder quatre ans

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Motifs d'exclusion: le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique. L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur. Rgpd: le titulaire s'engagera à accepter les obligations portées à l'annexe relative au Rgpd de l'acte d'engagement propre à chaque lot du présent accord-cadre. Les critères de jugement sont détaillés à l'article 10.2 du Rc. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire fourni par le candidat et notée sur 40 points : Pour tous les lots Sous-critère 1 : Organisation des moyens humains et matériels (15 points), se décomposant comme suit : Sous-sous critère 1.1 - Moyens matériels dédiés à la réalisation de chaque technique de détection (5 points) Sous-sous critère 1.2 - Compétences requises en détection et géoréférencement des réseaux (5 points) Sous-sous critère 1.3 - Modalités d'organisation pour exécuter simultanément plusieurs prestations de même nature sur différents sites du territoire d'intervention (5 points) Sous-critère 2 - Méthodologie - Qualité des prestations (25 points), se décomposant comme suit : Sous-sous critère 2.1 - Méthodologie adoptée et organisation interne mise en oeuvre pour la réalisation des opérations préalables (5 points) Sous-sous critère 2.2 - Méthodologie adoptée et organisation interne mise en oeuvre pour l'intervention sur site (10 points) Sous-sous critère 2.3 - Méthodologie adoptée et organisation interne mise en oeuvre pour compiler et restituer les résultats de l'investigation (5 points) Sous-sous critère 2.4 - Qualité des documents remis (5 points) La valeur environnementale sera appréciée au vu du mémoire fourni par le candidat et notée sur 10 points: Pour tous les lots Sous-critère - Plus-value environnementale proposée par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations de l'accord-cadre (10 points) Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plate-forme de dématérialisation. Une réponse sera, alors, adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : cf. Rc et notamment: 1/Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants. A défaut de l'utilisation du formulaire ci-dessus, les justifications à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement : - une

déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail;- Que le candidat fournisse la lettre de candidature ou, à défaut, la déclaration sur l'honneur citée à l'alinéa ci-dessus, il devra dans les deux cas produire l'attestation sur l'honneur établie en application du Règlement (Ue) 2022/576 Du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (Ue) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (cf. annexe 3 au présent règlement de consultation);

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : cf. Rc et notamment: 2/ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; Dans le cadre du justificatif à produire mentionné ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : cf. Rc et notamment: 3) La présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet du lot concerné de l'accord-cadre,, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, assortie d'attestations d'exécution pour les prestations les plus importantes. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte (cf. arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats). 4) Les certifications suivantes (ou équivalent) pour les 2 lots: Certifications "géoréférencement" Et "détection" ou équivalent- la certification en "géoréférencement", obligatoire pour toutes investigations complémentaires et tous récolements ; Et- la certification en "détection", obligatoire pour toutes investigations complémentaires et tous récolements effectués par détection sans fouille. La certification devra être délivrée par un des organismes certificateurs suivants ou équivalent :Bureau Veritas Certification, Ccta Certification, Afnor Certification, Qualitia Certification en application de l'arrêté du 19 février 2013 modifié encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux et de ses 3 annexes. Et Certification Aipr "concepteur" ou équivalent- la certification Aipr "concepteur", obligatoire pour l'ensemble des intervenants des entreprises qui réaliseront les prestations de géoréférencement et de détection

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1404811,](https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1404811)

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1404811>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 06/03/2024 à 20:00

Date limite de validité de l'offre : 8 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 11/03/2024 à 08:30

Lieu : Toulon

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Avance: sans objet. L'accord-cadre sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané

d'entreprises. Dans le cas de groupements conjoints, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement. En application de l'article R. 2142-21. du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupement, - en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

Facturation en ligne : Requise

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours: - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04/2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : CCIRA de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Secteur est du département du Var

Description : Secteur est du département du Var

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71351810 Services topographiques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71351810 Services topographiques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71354100 Services de cartographie numérique

Options :

Description des options : Clauses de réexamen : modification possible conformément aux dispositions des articles L. 2194-1. à L. 2194-2. et R. 2194-1. à R. 2194-9. du Ccp dans les cas listés à l'article 3.2.2 du Rc. Marché similaire : possible

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Date de fin : 31/12/2024

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 4

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : Pour chacun des lots, l'accord-cadre est passé pour la durée suivante : 1ère période : à compter du 01/07/2024, ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31/12/2024. Puis, il est renouvelable 4 fois par reconduction expresse pour les périodes suivantes : 2ème période : du 01/01/2025 au 31/12/2025, 3ème période : du 01/01/2026 au 31/12/2026, 4ème période : du 01/01/2027 au 31/12/2027, 5ème période : du 01/01/2028 jusqu'à concurrence du temps restant pour atteindre quatre ans. La durée totale de l'accord-cadre à compter de sa date de notification, ne peut excéder quatre ans

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Motifs d'exclusion: le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique. L'intégralité des documents se trouve sur le profil d'acheteur. Rgpd: le titulaire s'engagera à accepter les obligations portées à l'annexe relative au Rgpd de l'acte d'engagement propre à chaque lot du présent accord-cadre. Les critères de jugement sont détaillés à l'article 10.2 du Rc. La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire fourni par le candidat et notée sur 40 points : Pour tous les lots Sous-critère 1 : Organisation des moyens humains et matériels (15 points), se décomposant comme suit : Sous-sous critère 1.1 - Moyens matériels dédiés à la réalisation de chaque technique de détection (5 points) Sous-sous critère 1.2 - Compétences requises en détection et géoréférencement des réseaux (5 points) Sous-sous critère 1.3 - Modalités d'organisation pour exécuter simultanément plusieurs prestations de même nature sur différents sites du territoire d'intervention (5 points) Sous-critère 2 - Méthodologie - Qualité des prestations (25 points), se décomposant comme suit : Sous-sous critère 2.1 - Méthodologie adoptée et organisation interne mise en oeuvre pour la réalisation des opérations préalables (5 points) Sous-sous critère 2.2 - Méthodologie adoptée et organisation interne mise en oeuvre pour l'intervention sur site (10 points) Sous-sous critère 2.3 - Méthodologie adoptée et organisation interne mise en oeuvre pour compiler et restituer les résultats de l'investigation (5 points) Sous-sous critère 2.4 - Qualité des documents remis (5 points) La valeur environnementale sera appréciée au vu du mémoire fourni par le candidat et notée sur 10 points: Pour tous les lots Sous-critère - Plus-value environnementale proposée par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations de l'accord-cadre (10 points) Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plate-forme de

dématérialisation. Une réponse sera, alors, adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : cf. Rc et notamment: 1/Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter et en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants. A défaut de l'utilisation du formulaire ci-dessus, les justifications à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail;- Que le candidat fournisse la lettre de candidature ou, à défaut, la déclaration sur l'honneur citée à l'alinéa ci-dessus, il devra dans les deux cas produire l'attestation sur l'honneur établie en application du Règlement (Ue) 2022/576 Du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (Ue) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (cf. annexe 3 au présent règlement de consultation);

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : cf. Rc et notamment: 2/ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; Dans le cadre du justificatif à produire mentionné ci-dessus, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) ou équivalent

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : cf. Rc et notamment: 3) La présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet du lot concerné de l'accord-cadre,, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, assortie d'attestations d'exécution pour les prestations les plus importantes. Les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte (cf. arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats). 4) Les certifications suivantes (ou équivalent) pour les 2 lots: Certifications "géoréférencement" Et "détection" ou équivalent- la certification en "géoréférencement", obligatoire pour

toutes investigations complémentaires et tous récolements ; Et- la certification en "détection", obligatoire pour toutes investigations complémentaires et tous récolements effectués par détection sans fouille. La certification devra être délivrée par un des organismes certificateurs suivants ou équivalent :Bureau Veritas Certification, Ccta Certification, Afnor Certification, Qualitia Certification en application de l'arrêté du 19 février 2013 modifié encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux et de ses 3 annexes. Et Certification Aipr "concepteur" ou équivalent- la certification Aipr "concepteur", obligatoire pour l'ensemble des intervenants des entreprises qui réaliseront les prestations de géoréférencement et de détection

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale

Pondération (points, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 50

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1404811,](https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1404811)

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1404811>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 06/03/2024 à 20:00

Date limite de validité de l'offre : 8 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 11/03/2024 à 08:30

Lieu : Toulon

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Avance: sans objet. L'accord-cadre sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'entreprises. Dans le cas de groupements conjoints, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement. En application de l'article R. 2142-21. du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupement, - en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

Facturation en ligne : Requisite

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours: - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04/2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : CCIRA de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Numéro d'enregistrement : 22830001800113

Adresse postale : Direction des infrastructures et de la mobilité 390, avenue des Lices , Cs 41303

Ville : Toulon

Code postal : 83076

Pays : France

Point de contact : FRONTY Michael

Adresse électronique : correspondre@aws-france.com

Téléphone : 0483957700

Adresse internet : <http://var.fr>

Profil de l'acheteur : <http://var.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulon

Numéro d'enregistrement : 31756

Adresse postale : 5 rue Racine

Ville : Toulon

Code postal : 83041

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : 0494427930

Télécopieur : 0494427989

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : CCIRA de Marseille

Numéro d'enregistrement : 31757

Adresse postale : Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar), Place Félix Baret - Cs 80001

Ville : Marseille

Code postal : 13282

Pays : France

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : 0484354554

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a148a3ba-bf8f-43c7-8ffa-43507fcc1b86 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 18/01/2024 à 22:43

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/01/2024